
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 mai 2020 à 19 h
Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéreaultville

ABSENCES :

Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Constance LAUZON, chef de la Division des relations avec les citoyens et communications
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance.

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, déclare la séance ouverte à 19 h 04.

Le maire explique que les membres du conseil assistent à cette séance par vidéoconférence, comme demandé par le gouvernement du Québec dans l'arrêté ministériel du 26 avril 2020, afin de respecter les consignes de distanciation sociale.

CA20 27 0106

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé en modifiant l'objet du point 30.01 par le suivant :

30.01 Accepter une contribution de 58 470 \$ au Fonds COVID-19 et affecter une somme additionnelle de 83 470 \$ provenant du surplus de l'arrondissement - 1203264007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Le maire remercie toute la communauté d'Hochelaga-Maisonneuve pour la solidarité et la créativité dont elle a fait preuve en cette période de pandémie. Il souligne toutefois que la situation est particulièrement difficile pour certains aînés et leurs proches. Il se dit particulièrement préoccupé par les personnes qui ne font habituellement pas appel au soutien d'organismes communautaires et qui sont dans le besoin. Il

invite les citoyens qui ont besoin d'aide à ne pas hésiter à faire appel à leurs services en composant le 211. Il rappelle que plusieurs initiatives ont été prises par l'arrondissement, notamment, la création du Fonds d'urgence Covid-19, dans le cadre duquel 24 organismes ont été sélectionnés pour bénéficier d'un financement. Il souligne les contributions des caisses Desjardins et du député de Bourget, monsieur Richard Campeau, à ce fonds d'urgence. Il rappelle que les organismes intéressés ont jusqu'au 16 mai prochain pour déposer une demande de financement. Il annonce la possibilité pour tous citoyens de faire un don à ce fonds d'urgence. Il ajoute que l'arrondissement a aussi investi 100 000 \$ au fonds de Centraide du Grand-Montréal. Enfin, il explique que l'arrondissement a mis sur pied deux ressources pour itinérants : un centre de jour à l'aréna Francis-Bouillon et un refuge de nuit à l'aréna Maurice-Richard. De plus, afin de respecter les consignes de distanciation sociale, l'arrondissement va prochainement mettre à la disposition des citoyens des aménagements d'espaces publics pour permettre les déplacements sécuritaires à pied et à vélo.

Madame Karine Boivin-Roy souligne la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un nouveau mandat. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et remercie les membres sortants mesdames Roxanne Marcil, Pascale Rouillé, Annie Gaudreau, Leila Ghaffari, Isabelle Bisson-Petit et messieurs Michel Lincourt, Bruneau Leclerc et Jean-François Charbonneau pour leur engagement auprès du comité.

Monsieur Éric Alan Caldwell souligne les élans de solidarité que l'on retrouve partout dans l'arrondissement. Au nom de sa collègue Laurence Lavigne Lalonde il veut rendre hommage à madame Victoria Salvane décédée le 17 février de la Covid-19 et qui travaillait comme préposée aux bénéficiaires à la résidence Grace-Dart. Il annonce au point 40.04 la réhabilitation de l'immeuble situé au 3629, rue Sainte-Catherine Est qui abrite l'organisme l'Anonyme.

Madame Suzie Miron rappelle qu'il existe de nombreuses ressources pour les personnes vivant des moments difficiles et invite ces personnes à téléphoner au 211 ou encore à S.O.S. violence conjugale. Elle souligne l'adoption, aux points 20.01 et 20.02, d'une aide financière à l'Association des commerçants de Tétreaultville (ACT) et d'un projet de collaboration entre la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC) et l'Association des commerçants de Tétreaultville, en vue de favoriser l'achat local et durable. De plus, la convention avec la Société d'Animation de la Promenade Bellerive sera renouvelée et les fonds seront bonifiés. Enfin, elle annonce l'adoption, au point 40.05, de 18 projets de rues en sens unique dans l'arrondissement, dont le projet de sens unique de la rue Dubuisson.

Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour et d'ordre général.

La période de questions débute à 19 h 28.

Monsieur Serge Villandré, directeur d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

- Denise Parenteau Je suis une fidèle utilisatrice du Jardin de Marseille. J'ai plus de 70 ans et je suis stupéfaite de la recommandation relative à la fréquentation des jardins par les gens de mon groupe d'âge. Nous sommes 11 jardiniers, tous disciplinés. J'utilise mes propres instruments, j'ai même mon propre boyau d'arrosage. Il serait facile de mettre sur pied un horaire afin de respecter la distanciation. Avez-vous l'intention de nous exclure de ce lieu? Nos jardins, c'est ce qui nous garde en santé physiquement et mentalement. Ce moment de jardinage sera aussi ce qui nous aidera à rester docilement à la maison la grande majorité du temps pour les semaines qui viennent. Merci de nous entendre.
- Denis Côté Le 10 avril, j'ai écrit au maire Lessard-Blais pour suggérer deux endroits pour marcher agréablement, en respectant la distanciation sociale. Il s'agit de la rue Ontario, pleine largeur, de Pie-IX à Dézéry, de même que les grands espaces extérieurs du Jardin botanique. Homa est très dense et n'a pas de grands parcs. Il y a peu d'endroits pour marcher paisiblement, ou même socialiser un peu, en maintenant les 2 mètres requis. Pourtant, la rue Ontario est fermée régulièrement lors de ventes trottoir. Par ailleurs, le Jardin botanique serait une autre possibilité, plus paysagé, plus reposant, pour aller se promener. Son ouverture pourrait être annoncée juste localement, afin d'éviter la venue de touristes. Le Jardin botanique aurait alors un statut temporaire de parc public gratuit, et non pas de musée. Ceci serait plaisant pour les gens de Rosemont aussi. Ses entrées, sur Pie-IX, sont beaucoup plus proches que le parc Maisonneuve.
- Lucien Pigeon Pour ne pas parler de la crise de 2008 du capitalisme, de la cupidité devenue la valeur suprême, de l'infection du lobbyisme, du virus de la rente, de la septicémie de la finance, de l'anémie de la mondialisation, du cancer des externalités et de l'émergence de maladies infectieuses comme la COVID-19, la crise économique que nous vivons présentement est la preuve évidente que le capitalisme est allé trop loin et qu'il est devenu impératif d'en sortir. Pourquoi ne pas réorganiser les

relations sociales pour servir des objectifs de biens communs afin d'échapper à la matrice individualiste aliénante; pourquoi ne pas changer d'indicateur économique (substituer le calcul de la croissance d'un pays en fonction du PIB) afin de diminuer les impacts néfastes sur l'environnement et pourquoi ne pas réduire les inégalités en modifiant le modèle culturel, en limitant notre impact sur l'environnement et en récupérant l'argent des paradis fiscaux pour aider les individus les plus démunis ?

- Julien Lemay Bonjour monsieur Pierre Lessard-Blais. En tant qu'élu, vous êtes redevable envers vos commettants et vous vous devez d'être transparent. C'est donc dans cette optique que je vous pose la question suivante: pour quelle raison votre bar L'Espace public et vous, dont vous étiez le copropriétaire, avez fait l'objet d'une poursuite en 2019 pour 10 000 \$?
- Lyne Dessureault Nous avons appris qu'un budget de 20 000 \$ a été alloué par M. Beaudry à l'arrondissement de St-Léonard pour la réalisation d'une étude, liée aux inondations d'octobre 2019. Est-ce que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve prévoit un budget similaire pour effectuer le même genre d'étude dans le secteur de Louis-Riel touché lui aussi par ces inondations.
- Gregory Simoneau Pourrait-on construire un terrain de basketball dans le parc Louis-Riel? Comme celui du parc Jean-Marie Lalonde. Il n'y a aucun terrain dans ce secteur. Et 2e question, si possible pourrait-on ouvrir les terrains de tennis compte tenu du Covid-19 ? Merci
- Gaétan Mailloux Bonsoir M. Lessard Blais,
Je sais que vous êtes au fait du dossier des inondations que nous vous avons présentées lors de plusieurs conseils.
Ma question: quelles sont les actions que l'arrondissement prévoit poser à très court terme pour éviter que cela se reproduise lors des pluies à venir cet été? Quand la réunion prévue le 24 mars dernier, annulée pour cause de la pandémie sera-t-elle reportée ?
- Frédéric Bastarache Ouellette Bonjour monsieur le maire, d'entrée de jeu, je tiens à féliciter les membres du conseil pour l'ensemble du travail effectué dans le cadre de la COVID-19. Mes hommages. Ma question porte sur le patrimoine industriel :
(1) Existe-t-il une politique sur le dégagement des façades historiques à l'arrondissement, j'ai quelques immeubles à vous faire parvenir en ce sens.
(2) Pourrions-nous avoir des documents sur la conversion de la tonnellerie, des images visuelles ?
(3) Qu'advient-il du site de l'ancien incinérateur Dickson ?
- Ginette Boileau Ma question concerne les Jardins communautaires du parc Dupéré, sur la rue St-Donat. Il a été question, en 2019, de retarder l'ouverture 2020 des jardins communautaires afin de faire des travaux d'aménagement du parc adjacent. Je constate, à ce jour, qu'aucun appel d'offres n'a été fait ni aucun contrat accordé. Dois-je comprendre qu'il n'y aura pas de travaux cette année et que les jardins ouvriront à temps pour la saison de jardinage ?
- Nadine Meunier La ville centre a annoncé dernièrement le déploiement de plusieurs corridors sanitaires sur les artères commerciales, et plus récemment la désignation de certaines rues comme étant « familiales et actives ». Ces initiatives semblent concentrées dans les quartiers centraux. Considérant que l'arrondissement MHM est déjà mal desservi en pistes cyclables, surtout à l'est de Viau, dans Mercier, et que les déplacements à pied et à vélo s'intensifieront dans les prochains mois, quels sont les projets que l'arrondissement prévoit pour améliorer la mobilité active et la garantir la sécurité des piétons et des cyclistes dans les prochaines semaines ?
- Hugues Poitras Les rapports d'entretiens et d'inspections sont-ils accessibles pour consultations ? Si oui, comment puis-je en obtenir une copie ? Si non, comment puis-je en être informé ?
- Severino Caetano Tenant pour compte que la saison estivale arrive à grands pas, quelles sont les actions concrètes que l'arrondissement entrevoit faire à court terme pour prévenir les inondations dans notre secteur ? Avez-vous un plan à partager avec un échancier à partager avec les citoyens ?

La période de questions se termine à 20 h06.

CA20 27 0107

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020, à 19 h.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

CA20 27 0108

Accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'Association des commerçants de Tétraultville (ACT) afin de couvrir le renouvellement des cotisations 2020-2021 de ses membres dans un contexte de crise économique et approuver la convention à cet effet. Affecter cette somme au surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'Association des commerçants de Tétraultville (ACT), afin de couvrir le renouvellement des cotisations 2020-2021 de ses membres dans un contexte de crise économique.

D'accorder une contribution financière totale de 10 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Pierre-Paul Savignac, directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1206689004

CA20 27 0109

Accorder des contributions financières non récurrentes de 72 500 \$ à la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC) et de 34 500 \$ à l'Association des commerçants de Tétraultville (ACT) afin de permettre la mise en place des mesures favorisant l'achat local et durable et de participer à la relance économique de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le contexte post-pandémie. Affecter une somme de 107 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement et approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve et l'association des commerçants de Tétraultville dans le but de mettre en place des mesures d'aide et de soutien aux commerçants favorisant l'achat local et durable.

D'accorder une contribution financière de 72 500 \$ à la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve et de 34 500 \$ à l'association des commerçants de Tétraultville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Pierre-Paul Savignac, directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1206689005

CA20 27 0110

Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur pour le projet de verdissement de carrés d'arbre sur certaines artères commerciales dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2020 et autoriser une dépense totale de 103 985 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur pour le projet de verdissement de carrés d'arbre sur certaines artères commerciales dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2020.

D'autoriser une dépense totale de 103 985 \$, taxes incluses, et d'imputer cette somme, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur de la Direction des travaux publics, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1208805002

CA20 27 0111

Approuver et ratifier la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme La Société d'Animation de la Promenade Bellerive (SAPB), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme de 93 000 \$, taxes incluses, pour les services de la gestion de l'accueil, de la surveillance et de l'entretien sanitaire du chalet du parc de la Promenade Bellerive.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver et de ratifier une convention de services entre la Ville de Montréal et La Société d'animation de la promenade Bellerive (SAPB), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour les services de la gestion de l'accueil, de la surveillance et de l'entretien du chalet du parc de la Promenade Bellerive.

D'autoriser une dépense de 93 000 \$, taxes incluses.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Serge Villandré, directeur de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1203561001

CA20 27 0112

Attribuer à SANEXEN Services Environnementaux inc., un contrat au montant de 12 368 113,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des entrées de service d'eau en plomb, là où requis, sur les diverses rues de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RESEP-2020), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2020-008-P. Autoriser une dépense de 14 074 925,07 \$, taxes incluses, contingences et frais accessoires inclus.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'attribuer à SANEXEN Services Environnementaux inc. un contrat de 12 368 113,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des entrées de service d'eau en plomb, là où requis, sur les diverses rues de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RESEP-2020), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2020-008-P.

D'autoriser une dépense totale de 14 074 925,07 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à SANEXEN Services Environnementaux inc., les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1207060001

CA20 27 0113

Attribuer à MGB Associés inc., un contrat de 99 086 \$, taxes incluses, pour les travaux de renforcement et de corrections structurales de la dalle de recouvrement de la palestre au centre Pierre-Charbonneau, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2020-006-P et autoriser une dépense totale de 128 811,80 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise MGB Associés inc, un contrat de 99 086 \$ taxes incluses pour effectuer les travaux de renforcement et de corrections structurales de la dalle de recouvrement de la palestre au centre Pierre-Charbonneau, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2020-006-P.

D'autoriser une dépense totale de 128 811,80 \$ taxes incluses, incluant le contrat attribué à MGB Associés inc., les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1208213004

CA20 27 0114

Accepter une contribution de 58 470 \$ au Fonds COVID-19 et affecter une somme additionnelle de 83 470 \$ provenant du surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'affecter une somme additionnelle de 83 470 \$ provenant du surplus de l'arrondissement au Fonds COVID-19 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

De contribuer au Fonds pour une somme additionnelle de 58 470 \$.

D'imputer cette somme conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1203264007

CA20 27 0115

Affecter une somme totale de 169 532 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de financer l'achat et le remplacement de mobilier d'éclairage pour les parcs locaux de l'arrondissement

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'affecter une somme totale de 169 532 \$ du fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement afin de financer l'achat et le remplacement de mobilier d'éclairage dans les divers parcs locaux.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1207607002

CA20 27 0116

Affecter la somme de 175 577 \$ du Fonds de stationnement de l'arrondissement pour l'acquisition et la livraison de 100 supports à vélo de type hybride, pour l'acquisition et la livraison de 200 bollards D-Flex noir et le financement de deux équipes pour l'installation de 1 100 supports à vélo

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'affecter la somme de 175 577 \$ du fonds de stationnement de l'arrondissement pour l'acquisition et la livraison de 100 supports à vélo de type hybride, pour l'acquisition et la livraison de 200 bollards D-Flex noir et le financement de deux équipes pour l'installation de 1 100 supports à vélo.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1207556001

CA20 27 0117

Affecter la somme de 2 439 300 \$ provenant du surplus de gestion 2019 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus approuvée par le conseil municipal.

CONSIDÉRANT l'acceptation par le conseil municipal, le 20 avril 2020, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT que les surplus de 2019, d'une valeur de 2 439 300 \$, ne seront disponibles qu'après l'application des règles d'affectation prévues à la politique d'attribution des surplus;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver l'affectation de 2 439 300 \$ provenant du surplus de gestion 2019 de l'arrondissement comme suit :

- Déneigement : augmentation de 736 235,92 \$;
- Imprévus : augmentation de 32 668,50 \$;
- Autres fins (Division des services techniques et du soutien logistique aux installations) : déficit de 10 997 \$;
- Ester en justice : augmentation de 55 083 \$;
- Divers : augmentation de 1 626 309,58 \$.

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

D'imputer les surplus conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1204627001

CA20 27 0118

Autoriser la fermeture des règlements d'emprunt RCA07-27013, RCA10-27012, RCA13-27008, RCA15-27001 et RCA15-27005.

ATTENDU QUE l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du Fonds général de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve modifie les règlements identifiés en annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés en l'annexe.

QUE l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ANNEXE

Fermeture de cinq (5) règlements d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1204859001

CA20 27 0119

Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (RCA19-27006) afin de permettre une occupation partielle de la période saisonnière dans les cas d'occupation périodique (RCA19-27006-1).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Éric Alan Caldwell qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (RCA19-27006) afin de permettre une occupation partielle de la période saisonnière dans les cas d'occupation périodique (RCA19-27006-1), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter le projet du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (RCA19-27006) afin de permettre une occupation partielle de la période saisonnière dans les cas d'occupation périodique (RCA19-27006-1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1202448002

CA20 27 0120

Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant diverses dispositions réglementaires (01-275-130).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant diverses dispositions réglementaires (01-275-130), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le premier projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant diverses dispositions réglementaires (01-275-130).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1205092002

CA20 27 0121

Adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à interdire la division et la subdivision de logements ainsi qu'à interdire le remplacement des maisons de chambres par un autre usage de la famille habitation, pour l'ensemble du territoire (01-275-131).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le premier projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à interdire la division et la subdivision de logements ainsi que le remplacement des maisons de chambres par un autre usage de la famille habitation, pour l'ensemble de l'arrondissement (01-275-131).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1206238005

CA20 27 0122

Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un règlement autorisant la démolition partielle et l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559, localisée entre les rues Chambly et Joliette.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle, la construction et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1200603001

CA20 27 0123

Édicter les ordonnances établissant la mise à sens unique des avenues Bilaudeau, De La Bruère, Dubuisson, Fletcher, Gonthier, Letourneux et Meese, du boulevard Lapointe, ainsi que des rues Aldis-Bernard, De Contrecoeur, Desmarteau, Duchesneau, Gustave-Bleau, Lepailleur, Paul-Pau, Taillon, de Teck et Tellier sur certains tronçons.

Le maire, monsieur Pierre Lessard-Blais, ayant déclaré un intérêt pécuniaire général, s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par Suzie MIRON

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter les ordonnances établissant la mise à sens unique des avenues Bilaudeau, De La Bruère, Dubuisson, Fletcher, Gonthier, Letourneux et Meese, le boulevard Lapointe, ainsi que les rues Aldis-Bernard, De Contrecoeur, Desmarteau, Duchesneau, Gustave-Bleau, Lepailleur, Paul-Pau, Taillon, de Teck et Tellier sur certains tronçons.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.05 1208409013

CA20 27 0124

Adopter le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0289 afin de permettre le maintien de l'occupation à des fins d'activités communautaires du bâtiment situé aux 2564-2566, avenue Desjardins, localisé entre l'avenue Pierre-De-Coubertin et la rue Hochelaga.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009),

Le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0289 afin de permettre le maintien de l'occupation à des fins d'activités communautaires du bâtiment situé aux 2564-2566, avenue Desjardins, sur le lot 1 879 050 du cadastre officiel du Québec, entre l'avenue Pierre-de Coubertin et la rue Hochelaga, et ce, malgré l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), aux conditions suivantes :

1. L'occupation à des fins d'activités communautaires est autorisée aux niveaux du sous-sol, du rez-de-chaussée et du deuxième étage de l'immeuble.
2. La configuration actuelle des logements doit être maintenue.
3. L'installation d'une enseigne est interdite.
4. Les travaux de transformation doivent obligatoirement faire l'objet d'une révision architecturale avant l'émission du permis de transformation et ce, en vertu des dispositions du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).
5. Préalablement aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation visant l'apparence du bâtiment mentionné à la présente résolution, en plus des critères prévus à l'article 669 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les critères suivants s'appliquent. Les travaux de transformation doivent :
 - a) sauvegarder le caractère du bâtiment tout en maintenant la qualité de son expression architecturale et de ses composantes;
 - b) préserver l'homogénéité de l'ensemble et l'intégrité architecturale du bâtiment lorsque les travaux de transformation visent l'une de ses caractéristiques;
 - c) assurer la mise en valeur du caractère du bâtiment en ce qui a trait aux formes, aux types et à la coloration des matériaux.
6. L'occupation autorisée par la présente résolution doit faire l'objet d'un permis dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1200603002

CA20 27 0125

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé au 9620, rue de Marseille.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise à monsieur François Adrar, propriétaire de l'immeuble situé au 9620, rue de Marseille, le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-27002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1208208001

CA20 27 0126

Approuver les travaux de transformation pour l'immeuble situé au 7501, rue Tellier.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver, suivant l'avis du comité consultatif d'urbanisme, les travaux prévus dans le cadre du projet de transformation pour l'immeuble situé aux 7501, rue Tellier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1208208004

CA20 27 0127

Approuver les travaux de transformation pour l'immeuble situé aux 1977, rue des Futailles.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver, suivant l'avis du comité consultatif d'urbanisme, les travaux prévus dans le cadre du projet de transformation pour l'immeuble situé aux 1977, rue des Futailles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1208208005

CA20 27 0128

Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De nommer les membres suivants du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans :

Membres réguliers :

- Monsieur Jean-François Charbonneau;
- Madame Mylène Poirier;
- Monsieur Guillaume Marcoux;
- Madame Manon Otto;
- Madame Marie-Line Des Roches;
- Madame Cloë Cousineau.

Membres suppléants :

- Monsieur Marc-Olivier Champagne-Thomas;
- Monsieur Nicolas Létourneau
- Madame Josée Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1203303001

CA20 27 0129

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.

60.01 1203264009

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 20 h 18.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2020.